

NOS HONORAIRES

- JUSQU'À 50 000 € : 9 % TTC*
- DE 50 001 € À 100 000 € : 8 % TTC*
- DE 100 001 € À 200 000 € : 7 % TTC*
- DE 200 001 € À 300 000 € : 6 % TTC*
- AU-DELÀ DE 300 001 € : 5 % TTC*

*% ENTENDU TOUTES TAXES COMPRISES DU PRIX DE VENTE HORS RÉMUNÉRATION DU MANDATAIRE.

HONORAIRES DEPUIS LE 03/10/2019